

Le tombeau de Charles le Téméraire se présente-t-il aujourd'hui tel qu'il était autrefois ?

Les célèbres mausolées de Bruges ont été plusieurs fois restaurés au cours des âges. Déjà en 1563, dès l'achèvement de la tombe de Charles le Téméraire, œuvre de Jacques Jonghelinck,¹ celui-ci remettait en état la tombe de Marie de Bourgogne, réalisée par Pierre De Beckere une soixan-

1. Jacques Jonghelinck (1530-1606), sculpteur et médailleur fort estimé de son vivant, est également l'auteur de la célèbre statue que le duc d'Albe se fit élever dans la Citadelle d'Anvers. L'artiste fut récompensé par une pension de fondeur et graveur des sceaux du Roi. Il termina sa carrière comme waradin de la Monnaie d'Anvers. Sur la vie et l'œuvre de Jonghelinck, cfr A. Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*, Bruxelles 1858, p. 312-342 (notice parue en 1854 dans *Revue belge de Numismatique*, t. X, p. 209-239); E. Marchal, *Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVII^e et XVIII^e siècles* (Mémoires couronnés par l'AcRB, t. XLI), Bruxelles 1878, p. 51-54 ; le même, *La sculpture et les chefs d'œuvre de l'orfèvrerie belges*, Bruxelles 1895, p. 329-333 ; Ch. Piot, notice Jacques Jonghelinck dans *Biographie nationale*, t. X, Bruxelles 1888-1889, col. 509-510 ; J. De Bosschère, *La sculpture anversoise aux XV^e et XVI^e siècles*, Bruxelles 1909, p. 166-169 ; U. Thieme et F. Becker, *Allgemeines Lexicon der bildenden Künstler*, t. XIX, Leipzig 1926, p. 135-137 ; L. Smolderen, Jacques Jonghelinck, waradin de la Monnaie d'Anvers de 1572 à 1606, dans *Revue belge de Numismatique*, t. CXV, 1969, p. 83-247.

Depuis la publication des comptes de l'ouvrage par O. Delepierre en 1840 (dans *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 1^e série, t. II, p. 47-72), plusieurs érudits se sont ingéniés, par une interprétation abusive des textes, à multiplier les co-auteurs du tombeau de Charles le Téméraire. Parmi les noms avancés figurent notamment ceux du peintre brugeois Marc Geeraerts qui, en définitive, se

taine d'années auparavant, afin nous disent joliment les comptes, que l'une « ne soit bastarde de l'autre ». ²

Suit un silence de deux siècles. En décembre 1764, une restauration des deux sépultures qui menacent ruine est ordonnée par le Conseil privé. ³ Les travaux entrepris l'année suivante consistèrent à restaurer les marbres, à renouveler les fers, à remplacer certains éléments de bronze, à redorer plusieurs motifs, à réémailler quelques armoiries et à confectionner deux couvercles de protection en bois. ⁴

borna à orner les « custodes » élevées au-dessus des monuments pour les protéger, d'un certain Pierre de Ram qui doit son existence à une confusion avec « ramsche steen » (pierre de Ramst), sorte de marbre noir dont on fit les dalles de support, enfin de l'illustre sculpteur Corneille Floris qui se rendit à Bruges en 1566 avec son ami Jonghelinck pour procéder à la réception de la nouvelle clôture du chœur de l'église Notre-Dame. On pouvait croire que Robert Hedicke dans son *Cornelis Floris und die Floris Dekoration* (Berlin 1913, t. I, p. 44, note 1) avait fait justice une fois pour toutes de cette prétendue paternité de l'auteur du tabernacle de Léau mais, depuis lors, D. Roggen et J. Withof dans *Gentsche Bijdragen tot de Kunstgeschiedenis*, t. VIII, 1942, p. 115-118, ont timidement repris la thèse ancienne qui attribue à Corneille Floris la conception de l'ouvrage, sans verser toutefois le moindre élément nouveau au débat. En fait, les deux seuls collaborateurs de Jacques Jonghelinck furent les tailleurs de pierre Josse Aerts et Jean De Smedt chargés de la confection du soubasement et de la dalle de support, ce qui n'est pas en cause puisque les éléments d'orfèvrerie font seuls le prix et l'originalité de l'ouvrage.

2. O. Delepierre, *op. cit.*, p. 54. Les comptes de l'ouvrage ont également été publiés par J. Gailliard, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occidentale*, t. I, 2, Bruges 1866, cfr p. 19.

3. AGR, *Conseil privé - Minutes et extraits des protocoles*, registre n° 505, fol. 133 r°.

4. Une requête des marguilliers, apostillée en date du 9 octobre 1765, nous apprend que « la restauration est sur le point d'être achevée » (*Ibid.*, registre n° 511, fol. 53 r°).

Les comptes de l'entreprise mentionnent une dépense totale de 1973 florins, 7 sous et 6 deniers. L'essayeur de la Monnaie de Bruges, André Petit, exécuta les travaux de dorure pour 1283 florins, 6 sous et 8 deniers, plus une gratification de 116 florins, 13 sous et 4 deniers. Le peintre A. Saweyns fut chargé de la façon des armoiries et le statuaire Brael de la restauration des marbres.

Les événements qui se déroulèrent au lendemain de la bataille de Fleurus furent autrement redoutables pour l'intégrité des monuments. En vue de prévenir leur profanation par les Révolutionnaires français à la fin de l'année 1795, le bedeau de Notre-Dame, Pierre de Zutter, entreprit avec l'aide du marbrier Sierzack de les démonter et d'en entreposer les pièces chez un certain Valckenaere, clerc de la table des pauvres de la paroisse. Ils furent réassemblés en 1806, non pas dans le chœur de l'église où ils se trouvaient primitivement mais dans la chapelle de Lanchals⁵. A cette occasion, ils avaient été restaurés sur l'ordre du préfet Chauvelin par l'orfèvre François-Xavier Van Praet. Napoléon, accompagné de Marie-Louise, les admira lors de son passage à Bruges en mai 1810 et fit don à l'église d'une somme de dix mille francs destinée à la restauration de la chapelle. Les travaux entamés dès 1812 sous la direction de l'architecte brugeois Joseph van Gierdegom se poursuivirent, en raison des événements politiques, jusqu'en 1816⁶.

Démontés à la hâte sans avoir fait l'objet d'un relevé préalable, réassemblés dix ans plus tard par un orfèvre dont les souvenirs lointains tenaient lieu sans doute de documentation, la question se pose de savoir si les vénérables monuments présentent aujourd'hui le même aspect

5. O. Delepierre, *op. cit.*, p. 70-72 ; J. Gailliard, *Epbémérides brugeoises...*, Bruges 1847, p. 188-189 ; A. Pinchart, *Notice historique sur Pierre De Beckere*, dans *Bulletins AcRB*, t. XVIII, 2, 1851, p. 233 ; B^{on} Van Zuylen van Nyevelt, *De graftomben van Karel Den Stoute en Maria van Burgondië in de Lieve Vrouwkerk te Brugge*, dans *Wetenschap in Vlaanderen*, t. II, 4, 1937, p. 51-56.

Au sujet des démêlés des chanoines du Chapitre avec l'occupant français, cfr. J. Yernaux, *Comment furent sauvés les mausolées de Bourgogne et la cheminée du Franc à Bruges*, dans *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. LX, 1910, p. 268-280.

6. O. Delepierre, *Guide dans Bruges*, 3^e éd. Bruges 1840, p. 72 ; J.B. Rudd, *Collection de plans, coupes, élévations, etc. des principaux monuments d'architecture et de sculpture de la ville de Bruges...*, Bruges, s.d. (1824), sans pagination.

qu'autrefois. Il serait bien extraordinaire que leur structure n'ait pas été modifiée à la suite de ces manipulations successives, étant constitués de nombreux éléments de bronze, indépendants et intervertibles.

Les documents anciens reproduisant les deux tombeaux sont rares. La *Flandria illustrata* de Sanderus nous offre une vue latérale du mausolée de Marie de Bourgogne mais, en ce qui concerne celui du Téméraire, il ne nous donne que le gisant sans le dé⁷. Par contre, les *Mémoriaux* de Succa⁸, en grande partie inédits, sont plus explicites au sujet de cette dernière œuvre : une vue latérale droite (fol. 18 v°), un croquis du gisant vu de face, c'est-à-dire pris du haut (fol. 22 v°) et un série de dessins partiels dont les motifs d'encadrement de l'épithaphe ainsi que des détails de la jambière et de l'avant bras cuirassé (fol. 23 r°).

Antoine de Succa⁹ appartenait à une famille d'origine italienne, établie dans les Pays-Bas au début du XVI^e siècle. Né à Anvers vers 1574, il est reçu en 1598 franc-maître de la gilde de St Luc. Le 10 octobre 1600, il est nommé par les Archiducs commis à la généalogie et aux effigies des Princes des Pays-Bas. En cette qualité, il visite un grand nombre d'églises, de couvents et de collections. Les dessins qui ont été conservés de lui sont précieux parce qu'ils nous restituent quantité d'œuvres d'art aujourd'hui disparues. Le volume des *Mémoriaux* où figurent les croquis des mausolées de Bruges porte la mention manuscrite « levé X may 1615 ».

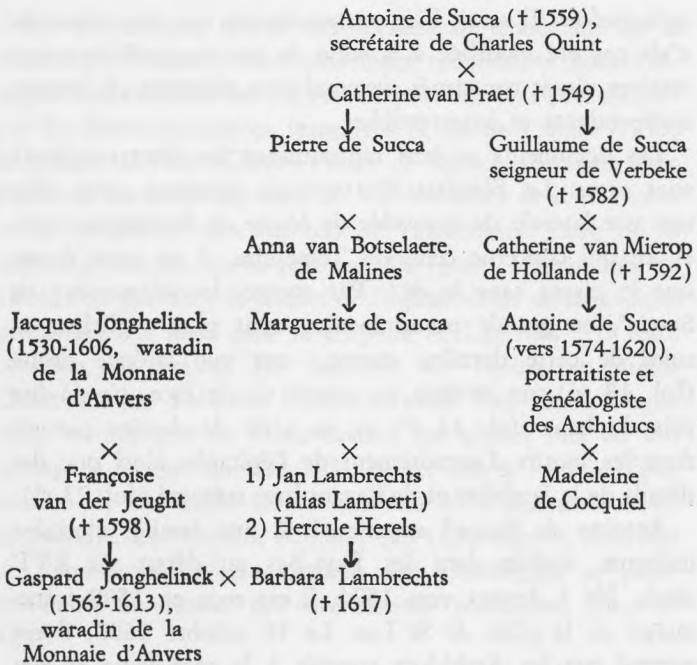
Il n'est pas sans intérêt d'indiquer ici les liens de parenté qui unissaient Antoine de Succa et Jacques Jonghelinck¹⁰ :

7. Cologne 1641, p. 226-227.

8. Bibliothèque Royale à Bruxelles, section des manuscrits, MS II, 1862.

9. Voir notice de Marguerite Devigne dans *Biographie Nationale*, t. 24, Bruxelles 1926-1929, col. 233-236 ; Catalogue de l'exposition *Trésors de la Bibliothèque Royale de Belgique*, Bruxelles 1958, p. 82-83 (n° 48).

10. Au sujet de la famille de Succa, cfr Bibliothèque Royale à



Le sculpteur et le généalogiste, apparentés depuis le mariage du fils de l'un avec la cousine de l'autre en 1595, habitaient tous deux Anvers. Ils ont été incontestablement en relation suivie. C'est sans doute au souvenir de ces rencontres que nous devons les dessins plus élaborés du tombeau du Téméraire.

Une étude attentive des relevés de Succa révèle que l'œuvre de Jonghelinck - telle qu'on pouvait la voir au début du XVII^e siècle - différait, par certains agencements, de sa présentation actuelle :

1. Les généalogies formant le décor latéral ont été interverties : l'ascendance paternelle est aujourd'hui placée à la gauche du gisant ; or, sur le dessin de Succa (fol. 18 v^o ; cfr. Pl. I), elle figure à droite.

Bruxelles, section des manuscrits, *Fonds Houwaert*, MS II, 6506, p. 384 et 6608, p. 29.

Au sujet de la famille Jonghelinck, cfr L. Smolderen, *op. cit.* dans *Revue belge de Numismatique*, t. CXV, 1969, arbre généalogique au regard de la p. 246.

2. L'építaphe était à l'origine placée aux pieds du gisant, comme il est dit au fol. 23 r° du recueil : « l'inscription de la tombe de Charles le Hardy duc de Bourgogne *tenant aux pieds de sa tombe à Bruges* »¹¹. Cette disposition paraît logique et conforme à ce qui se faisait autrefois. Dans le montage actuel, l'építaphe se trouve à la tête, l'écu aux pieds du Duc.

3. Les armes des possessions du défunt, appliquées sur la dalle de marbre supérieure, étaient autrefois réparties selon un ordre différent¹².

Le recueil permet, en effet, de connaître la disposition primitive des armes placées à la droite du gisant (fol. 18 v° ; Pl. I) et de celles qui se trouvaient à ses pieds (fol. 22 v° ; Pl. II). La comparaison avec la situation actuelle est instructive :

11. Une affirmation semblable se trouve dans les descriptions des tombeaux datant d'avant la Révolution française, comme celles de Jean Blaeu, *Tonneel der Steden van 's Konings Nederlanden*, s.l., 1649 (au chapitre « Brugge ») et de Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église collégiale et paroissiale de Notre Dame à Bruges*, Bruges 1773, p. 39 et 49.

Dans un article paru récemment dans la présente revue (t. CVII, 1970, p. 152-156), M. Vermeersch conclut de l'étude des textes anciens que les gisants des deux tombeaux ont été replacés à l'envers lors du réassemblage de 1806. Comme on le verra ci-après, le problème est autrement complexe et porte, en réalité sur l'ensemble des éléments constitutifs des mausolées.

12. Signalons que Blaeu, dans son *Tonneel der Steden* précité, mentionne les premières possessions ducales dans un ordre identique à celui donné par de Succa (« Rontom dit beelt siet men de wapenen der landen en plaetsen, over de welcke d'overleden gebiedt gehad heeft en die alle in 't graf-schrift uijtgedrukt sijn, 't welck van 't Hertogdom van Borgonje, Lotteringen, Brabant, Limburg en soo voort begint »).

	Montage 1806
de Succa	
la duché de Bourgoingne	la conté de Namur
la duché de Lotrich	la conté de Zutphen
la duché de Brabant	la conté de Charoloys
la duché de Lembourg	la duché de Lembourg
la duché de Luxembourch	la seigneurie de Frise
la duché de Gueldres	la seigneurie de Salins
la conté de Flandres	la seigneurie de Malines
Artois	la duché de Bourgoingne
conté de Bourgogne	la duché de Lotrich
conté de Haynaut	la duché de Gueldres

Si la disposition actuelle est tout à fait arbitraire, par contre, l'ordre indiqué par de Succa semble correspondre à celui des possessions ducales citées dans l'építaphe. Il en résulte que l'on pourrait rétablir la disposition primitive sur tout le pourtour en s'inspirant de l'intitulé ; il n'y aurait de difficulté qu'en ce qui concerne le comté de Charolais dont l'építaphe ne fait pas mention.

4. Les statuettes des quatre évangélistes placées aux angles du monument ont été interverties, à en juger par le dessin figurant au fol. 18 v° du recueil (Pl. I) sur lequel on reconnaît St Jean et St Mathieu cantonnant la généalogie, alors qu'à la droite du gisant se trouvent aujourd'hui St Luc et St Jean. La position initiale respective de St Marc et de St Luc reste conjecturale, en absence d'un dessin reproduisant la vue latérale gauche ; la logique voudrait cependant que St Marc soit placé aux pieds du Duc et St Luc à la tête, de manière à respecter l'ordre traditionnel que l'on assigne à la composition des Évangiles.

Le schéma figurant à la Pl. III compare la disposition actuelle avec le plan primitif restitué selon nos observations.

Le recueil de Succa ne permet pas de savoir si des modifications du même ordre ont été apportées au tombeau de Marie de Bourgogne. Les quelques pages qui lui sont consacrées (fol. 20 r°, 24 v°, 25 r° et v°, 26 r° et v°, 27 r°) se bornent à donner le texte de l'építaphe ou des dessins beaucoup plus sommaires que ceux consacrés à l'autre sépulture. Toutefois, les deux monuments ayant été conçus dans le même esprit et étant à l'origine placés côte à côte dans le chœur de l'église, il est permis de tirer, par voie d'analogie, quelques conclusions s'appliquant à l'un comme à l'autre : les építaphes se trouvaient aux pieds des effigies et les écus ducaux à la tête, les armes des possessions suivaient l'ordre de leur mention à l'inscription funéraire, ainsi que le montre la représentation latérale figurant dans la *Flandria illustrata* d'Antoine Sanderus¹³. La gravure reproduite dans cet ouvrage doit, par contre, nous convaincre

13. Cologne 1641, t. I, p. 226-227.



Pl. II. Tombeau de Charles le Téméraire à Bruges. Disposition des armes placées aux pieds du gisant.
(Copyright Bibl. Royale Bruxelles.)

